

AFFAIRE N° 6

MAJORATION TARIF CONCESSION EAU

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Décembre 1952

Mesdames,

Messieurs;

En raison de lourdes charges toujours croissantes de la Commune, la Commission du budget a décidé, lors de l'établissement du budget primitif de 1953, de porter le tarif de la concession du Service des Eaux à 1.500 Fcs la prise.

Le dernier tarif (1.000 Fcs) a été voté par le Conseil Municipal dans sa délibération du 7 Décembre 1950.

~~XX~~

Je vous demande donc de vouloir bien voter le nouveau tarif de la concession d'une prise d'eau dans la Commune de Saint-Denis à MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.500 Fcs) pour compter du 1er Janvier 1953./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Mme ANUBEN fait remarquer que l'augmentation proposée est un peu forte surtout que du fait des nouvelles constructions dans plusieurs secteurs de la Ville le débit des prises d'eau a beaucoup diminué.

M. GAUVIN. - M. le Maire, nous faisons peut être un trop grand pas.

Le MAIRE. - Nous n'avons malheureusement pas d'autres moyens d'augmenter un peu nos ressources. J'estime que l'augmentation demandée est minime. Cette taxe est encore bien inférieure à celle qui est appliquée dans la majeure partie des communes de l'île.

Le Maire met aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.